

Renseignements utiles :

SIDEET : Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Est Thionillois

Téléphone : 03.82.83.51.81

Assainissement : Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville

Téléphone : 03.82.52.36.19

En cas d'urgence : 06.26.91.55.11

Attention : intervention à votre charge si le problème ne se situe pas sur la voie publique.

Ordures Ménagères : le mardi, collecte des ordures ménagères

Tri sélectif : le lundi, collecte des sacs de tri sélectif (cf. notice)

Déchetteries communautaires, sur présentation de la carte « PASS DECHET' »

Déchetterie communautaire de Yutz, D654 :

Ouverture du lundi au samedi : de 8h à 18h30

Location de la salle l'Hexagone : conditions et tarif en Mairie

Communauté de Paroisses : www.mamala.eu

Autres Renseignements :

- ① **Gendarmerie :** 17 Guénange 03.82.82.64.27
- ① **Pompiers :** 18 ou 112
- ① **Samu :** 15 ou 112
- ① **Médigarde :** 08.20.33.20.20
- ① **Violence conjugale :** 39 19
- ① **Harcèlement scolaire :** 30 18

Bus : Ligne de Bus : S06 - Stuckange / Thionville
+ Ligne 30



Sommaire :

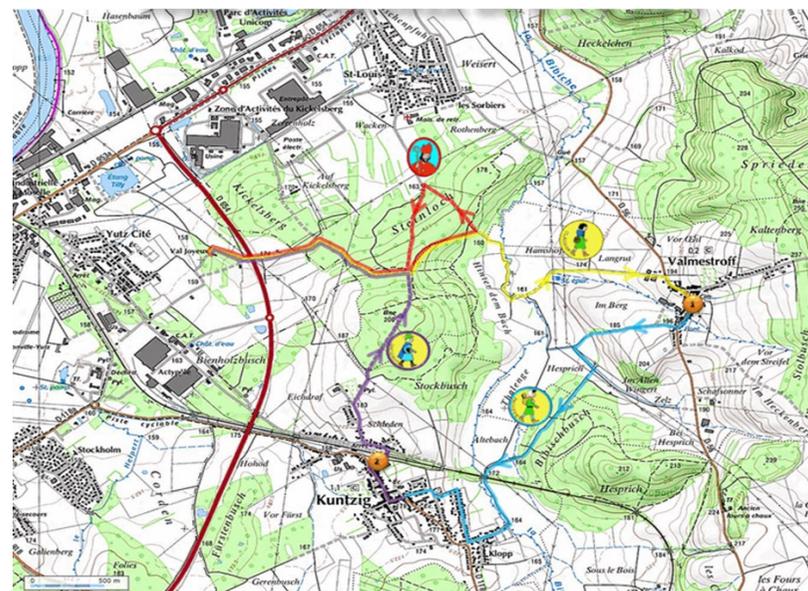
Le mot du Maire.....	3
La petite histoire	4
La mairie.....	5
Le Conseil Municipal	6
Liste électorale / Mariage / Baptême / PACS	7
Le groupe scolaire	8
Le CCAS/ Amicale des chasseurs.....	9
Les associations.....	10
La collecte sélective	13
Les objets encombrants / Déchetterie	14
Nuisances sonores / Taille des haies	15
Règlement d'urbanisme de la commune.....	16
Accident nucléaire	18
Sentier des 3 Clériaux	19
Renseignements utiles.....	20

Sentier des 3 Clériaux

Un circuit de randonnée pédestre de 12 km, (quatre heures de marche), reliant par les bois et les champs, les communes de Basse-Ham, Valmestroff, Kuntzig et Yutz.

Les trois étapes du chemin portent le nom des trois clériaux :

- I. La sente à « Claudon » relie le Val Joyeux à Valmestroff,
- II. La sente à « Philippe » poursuit vers Kuntzig,
- III. La sente à « Jacquot » ramène au Val Joyeux.



A vélo ou en rando dans l'Agglo

La communauté d'Agglomération vous propose plusieurs circuits de randonnée (pédestre ou vélo) à suivre sur plusieurs kilomètres en passant par Tressange, Havange, Fontoy, Lommerage, Rochonvillers, Angevillers, Thionville, Terville, Manom, Illange, Yutz, Kuntzig, Basse-Ham.

Pour plus d'information, une brochure est disponible en mairie.

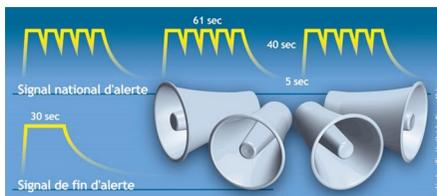
Pour plus d'information : www.agglo-thionville.fr

Accident nucléaire : les premiers gestes à effectuer

Notre village se situe non loin d'une installation nucléaire ; s'il y avait un accident voici quelques instructions à suivre :

Dès que vous entendez le signal sonore d'alerte :

- ▶ Prolongé ;
- ▶ modulé, montant et descendant ;
- ▶ de trois séquences séparées par un intervalle de cinq secondes.



- -Si vous êtes à l'extérieur, rejoignez le bâtiment le plus proche pour vous abriter.
- -Si vous êtes chez vous ou au travail, ne sortez pas.
- -Éteignez la climatisation, le chauffage et la ventilation.
- -Fermez les portes et les fenêtres.
- -Écoutez la radio (Radio France, radios locales).
- -Regardez la télévision (chaines d'informations continues).

Il est également conseillé de :

- -Ne pas rester dans votre véhicule.
- -Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (les enseignants se chargeront de leur -sécurité).
- -Ne pas téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).
- -Ne pas rester près des vitres.
- -Ne pas ouvrir les fenêtres par curiosité.
- -Ne pas allumer de flamme.
- -Ne pas fumer.
- -Ne pas quitter un lieu abrité sans consigne des autorités.

Les comprimés d'iode contre les rejets radioactifs

Les comprimés d'iode associés à la mise à l'abri d'une personne sont un moyen de protection efficace de la thyroïde contre les effets des rejets radioactifs. En cas d'accident nucléaire, le comprimé doit être pris uniquement lorsque le Préfet en donne la consigne. L'efficacité de l'iode est de 24 heures. Les comprimés présentent une efficacité optimale s'ils sont avalés deux heures avant les rejets radioactifs.

Pour les nouveaux arrivants, se procurer des comprimés en pharmacie.

Mot du maire :

Madame, Monsieur,

Vous venez d'arriver dans notre commune et nous vous souhaitons la bienvenue.

Pour faciliter votre installation, nous vous remettons ce livret d'accueil qui vous donnera les informations les plus utiles sur notre commune.



Vous y trouverez, notamment, les détails concernant la gestion des ordures, la déchetterie, mais également les horaires et coordonnées de nos écoles, du centre d'accueil périscolaire, les différentes associations et commerces animant le village.

Pour vos démarches administratives, sachez que notre village fait partie de l'arrondissement de Thionville-Est, canton de Metzervisse, et de la « Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville ».

Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter, les horaires d'ouverture au public de votre mairie sont indiqués dans les pages qui suivent.

Patrick BECKER

La Petite Histoire

La Commune faisait partie du duché de Luxembourg jusqu'en 1659, dans la seigneurie de Distroff. Puis, elle fut annexée par la France via le traité des Pyrénées.

Elle dépendait de la seigneurie de Meilbourg en 1681. Elle était annexe de la paroisse de Basse-Yutz.

Au début du XXème siècle, le village s'agrandit, car des ateliers ferroviaires dédiés à l'entretien du matériel roulant sont construits entre Yutz et Kuntzig. De nombreux ouvriers viennent alors s'installer avec leur famille à Kuntzig.

Kuntzig a ensuite été absorbée avec Stuckange par la commune de Distroff de 1811 à 1902. La commune redevenue indépendante, Stuckange y fut rattachée de 1902 à 1988.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT :

DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :

DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Règlement d'urbanisme de la commune de Kuntzig

Depuis 2004, la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville assure l'instruction de l'ensemble des autorisations de travaux, permis de construire,... pour le compte de la commune.

Les documents d'urbanisme :

- * Permis de construire
- * Permis de démolir
- * Permis d'aménager
- * Déclaration préalable (pour les petits travaux)
- * Certificat d'urbanisme : document qui permet à l'administration d'indiquer au demandeur les règles d'urbanisme applicables au terrain et la fiscalité qui en découle.

Le permis de construire ou la déclaration préalable sont obligatoires:

Pour toute construction : immeuble, maison, garage, baraquement, châlet, paillote, abri de jardin...

Tous les travaux portant sur toute modification importante d'une construction existante ou d'une modification de l'aspect extérieur à savoir :

- * Aménagement de combles
- * Terrasse, véranda
- * Piscine
- * Velux, châssis de toiture, lucarne
- * Clôture et portail
- * Fenêtres, portes
- * Mur de séparation
- * Extension, agrandissement
- * Doublement de façade et bardage sous isolation extérieure
- * Panneaux photovoltaïques
- * Eolienne



Rappel de la réglementation dans la zone des Passereaux

Vous pouvez retrouver la réglementation concernant la zone des Passereaux sur le lien internet : www.geoaglo-thionville.fr/mapguide/DOC/urbanisme/reglement/57372

Concernant les clôtures, un règlement spécifique existe pour la ZAC Des Passereaux. Renseignez-vous en mairie en déposant vos demandes de Travaux et Permis de Construire.

La Mairie :

2 Grand'Rue 57970 KUNTZIG

Lundi	: de 14h00 à 17h00
Mardi	: Fermé
Mercredi	: de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi	: Fermé
Vendredi	: de 08h30 à 12h00

☎ 03.82.56.09.23

✉ mairie@kuntzig.fr

🌐 www.kuntzig.fr

Panneau Pocket



Les Permanences :

- **Lundi** : sur RDV de 17h30 à 18h30
- **Samedi** : sans RDV de 10h00 à 12h00

LE CONSEIL MUNICIPAL

La dernière élection municipale a eu lieu en 2020. Votre conseil municipal est composé de 15 membres (8 hommes et 7 femmes). Le Maire siège au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville.



Michael DAMASIO - Xavier DE LAZZER - Lise PRIORE - Carmen BOHN -

Patrick THILL - Priscilla DORVEAUX - Marie Claude WINCKEL - Patrick BECKER -

Didier LEFEVRE - Séverine GILLAIN - Sonia GUILLET - Victor VICENTE -

Bernard BUSCHMANN - Lydie WEBER - Thomas KLEIN

Maire : Patrick BECKER

1er Adjoint : Xavier DE LAZZER

2ème Adjointe : Sonia GUILLET

3ème Adjoint : Didier LEFEVRE

LES NUISANCES SONORES

Concernant les nuisances sonores, il est demandé à tous les habitants de prendre toutes leurs précautions pour éviter de gêner le voisinage par des bruits répétés et intempestifs, émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent, ou du fait des animaux placés sous leur responsabilité. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique sont autorisés aux horaires ci-dessous :

**Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
Le samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.**



Article R1334-31 du code de la santé publique :

« **Aucun bruit particulier** ne doit, par sa **durée**, sa **répétition** ou son **intensité**, **porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

TAILLE DES HAIES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

LES OBJETS ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte se fait sur rendez-vous, et elle est réservée aux particuliers.

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE ?

Pour bénéficier de la collecte des encombrants en porte-à-porte, prenez rendez-vous en téléphonant au : 03.82.54.78.50

Une date vous sera communiquée en fonction du type de déchet dont vous souhaitez vous débarrasser.

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS PAR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ?

Meubles (tables, armoires...),

Matelas, sommiers, canapés, fauteuils...,

Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...).

Dans la limite d'une unité (1m3) par rendez-vous.

DECHETTERIE

Chemin de Grenelle : D654 (rond-point d'entrée du contournement de Yutz, en allant vers Basse-Ham) , 57970 YUTZ

Du lundi au samedi de 8h à 18h30

LISTE ELECTORALE

Pour voter, pensez à vous inscrire en Mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les inscriptions sont également possibles par internet : service-public.fr

MARIAGE, BAPTEME, PACS

Pour les mariages, PACS et baptêmes civils, vous devez vous rendre en Mairie 2 mois à l'avance afin de remplir un dossier qui est à déposer en Mairie 1 mois avant la date prévue. Les cérémonies se déroulent les samedis.

M. Le Maire se tient à votre disposition pour les cérémonies.

2ème FLEUR

Le label « Villes et Villages Fleuris » a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes.

Il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

La démarche consiste à attribuer une série de quatre fleurs qui correspondent à quatre niveaux identifiés par un référentiel d'évaluation. Ces fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune.

Préparez votre visite de la déchetterie de Yutz :
(rond-point d'entrée du contournement de Yutz en allant vers Basse-Ham)

BON À SAVOIR :
La nouvelle déchetterie de Yutz ne possède pas d'aire de retournement. Si vous souhaitez revenir aux premières bennes il vous faudra sortir du site avec votre véhicule et faire demi-tour aux ronds-points. D'où l'importance de bien organiser son véhicule.

Exemple :
Monsieur Muller doit apporter à la déchetterie les déchets suivants : des cartons pliés, un sac de déchets verts, une chaise cassée, des pots de peinture, une caisse de bouteille en verre et deux pneus déjantés.
Voici comment il organise son véhicule :

BIDONS VIDES SOUILLES
TEXTILES
VERRE
PAPIERS
PNEUS
LOCAL DECHETS SPECIFIQUES*
GRAVATS
TOUT-VENANT
DECHETS VERTS
METAUX
BOIS
MOBILIER
CARTON
MOBILIER

A Déchets électriques d'équipements électriques et électroniques
B Piles - batteries d'ence - capsules Nespresso
C Huiles de vidange - huiles de freins
D Ampoules - néons
E DASRI - déchets chimiques



Notre commune a reçu le prix de la «deuxième fleur».

Ce qui fait de Kuntzig un «village fleuri ».

Groupe scolaire Grégoire Solotareff :



École maternelle : 2 Grand'Rue

🕒 de 08h05 à 11h45
et de 13h20 à 16h

☎ 03.82.56.37.24

Directrice : Mme DRAGO



École primaire : 6 Rue des Écoles

🕒 de 08h05 à 11h45
et de 13h20 à 16h

☎ 03.82.56.10.63

Directeur : Mr VOSGIEN

Le Périscolaire :



Accueil périscolaire (du lundi au vendredi)

De 7h30 à 8h15, de 11h45 à 13h30, de 16h à 17h15 et de 17h15 à 18h30.

Renseignements au 06.70.71.92.88

Mail : periscolaire.kuntzig@peplorest.org

Information sur la page Facebook : PEP Kuntzig

LA COLLECTE SELECTIVE AU PORTE-A-PORTE, dans les sacs transparents

Surtout n'y mettez pas d'objets coupants, piquants ou souillés,
ni bouteilles d'huile, pensez aux trieurs qui les
manipulent !



Ramassage tous les lundis



**Retrait des sacs de tri en Mairie sur présentation de la carte « Pass déchet' »
à demander à la CAPFT.**

LE PAPIER : journaux, magazines, prospectus et tous papiers sont également à
mettre dans les sacs de tri.

LA COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE, dans les conteneurs



(Situés rue des Ponts, près du contournement)

LE VERRE : bouteilles, bocaux, petits pots, sans bouchons, ni capsules

Pas de vitrage, céramique, assiettes, pots de fleurs...

LES VETEMENTS : propres, utilisables, sans tâche, enfermés dans un sachet

LA COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE à la déchetterie

LES DECHETS VERTS issus des tontes et des tailles ainsi que les GROS CARTONS sont
à amener à la déchetterie.



Pour tout ce qui est piles, nous vous demandons de bien vouloir les ramener à la mairie ou en déchetterie.

NE RIEN DEPOSER A COTE DES CONTENEURS



KTZ&Cie a pour objectif de proposer des activités pour les plus jeunes : fêtes ou sorties pour Halloween, Carnaval, Pâques.

Nous proposons également un cours de zumba pour les 6-12 ans le lundi de 18h30 à 19h15 et pour les adultes le lundi de 20h15 à 21h15, à la Salle l'Hexagone.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook [KTZ&Cie](#)



L'Association des Parents d'Elèves des Écoles de Kuntzig a vu le jour fin 2018. Elle a pour but d'apporter une aide matérielle et financière aux écoles pour leurs projets, en recueillant des fonds par le biais de diverses actions (kermesse...). Elle a également pour but d'animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook [APE Ecoles de Kuntzig](#)

ou contactez-nous à l'adresse mail : ape.kuntzig@gmail.com



L'Association Foot-Loisirs de la JSK vous souhaite la bienvenue.

Nous partageons chaque semaine un moment de football pur détente, entre adhérents.

Les séances ont lieu les mercredis ou jeudis soir de 19h à 20h30 et les dimanches matin de 9h15 à 11h au terrain de foot de Kuntzig.

Retrouvez nous sur notre page Facebook [jskuntzig foot loisir](#)

Ou contactez nous à l'adresse mail : jskuntzig@yahoo.com

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) intervient dans le domaine social : L'aide, l'action, et des animations.

Il est composé de 12 membres :

Six membres issus du Conseil Municipal : Patrick BECKER Maire et Président, Sonia GUILLET 2ème adjointe, Victor VICENTE, Marie-Claude WINCKEL, Lise PRIORE, Carmen BOHN, tous conseillers municipaux.

Et six administrés désignés par le Maire : Valérie BECKER, Martine VECRIN, Monique THILL, Danièle GAERTNER, Andrée PESANT, Joseph THILL .

Il intervient tout au long de l'année en proposant :

- Un marché aux fleurs chaque 8 mai dont les bénéfices sont reversés à une association caritative.
- La vente des brioches de l'amitié en octobre au profit de L'APEI.
- Le repas des aînés.
- Un repas spectacle fin novembre, au profit du TELETHON.
- Quatre pièces de théâtre amateur, entre septembre et avril

Ponctuellement, il organise des ateliers bien-être, remise à niveau code de la route ou stage formation premiers secours.

Contact : Patrick BECKER 06.75.27.89.89



Amicale des chasseurs de Kuntzig.

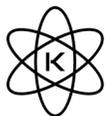
Il existe une équipe de chasse sur le territoire de la commune. 10 personnes qui chassent essentiellement à l'approche et à l'affut. Quelques battues sont organisées en hiver, les dates sont affichées en Mairie et sur Panneau Pocket. En accord avec la municipalité, les chasseurs contribuent à l'entretien et la plantation de haies sur le territoire de la commune et participent chaque année à la journée du nettoyage de printemps. Si vous avez un renard qui attaque votre basse-cour ou une fouine qui squatte votre grenier, prenez contact on essaiera de vous aider.

La chasse en battue est réglementée sur la commune :

- Pas de chasse en battue au delà de 14h00
- Pas de chasse en battue le 1er week-end de chaque mois où le samedi et dimanche sont contigus.

Contact : Didier LEFEVRE 06.88.74.33.39

Les Associations :



K. At Games

L'Association K. At Games propose des activités autour du jeu sous toutes ses formes : rallye piéton, escape game, après-midi jeux, journée « faites du sport ».

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : [K. At Games](#)

Ou contactez-nous par mail : k.atgames@outlook.fr



Créée il y a plus de 30 ans, l'Association

FORUM KUNTZIG vous propose durant toute l'année :

des activités manuelles : travaux d'aiguilles (couture, tricot, ..), cartonnage, cuisine, peinture sur porcelaine, poterie (céramique, RAKU)

des activités sportives : hata yoga, gymnastique, marche, bien-être seniors

des activités détente : jeux de société, jeux de cartes, jeux de mots (Pyramide), atelier mémoire

et même **l'aménagement de chars** pour la participation au défilé de St Nicolas et aux manifestations locales.

Vous pouvez également nous rejoindre lors des manifestations organisées au village :

Fête du Village, Journée Art - Artisanat et Marché du terroir, défilé de St Nicolas, ...

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet www.forumkuntzig.fr



Association du Temps Disponible de Kuntzig "Carrefour" a été créée en 1983 pour réunir les personnes qui ont du temps libre plus particulièrement les Séniors.

Durant la saison de septembre à juin, les adhérents se retrouvent une fois par mois pour une réunion / repas concocté par un traiteur, ou dans un restaurant de proximité.

Une équipe dynamique que dirige son président :

Contact : François BRIOT Tél. 06.09.34.01.44

<http://atdk-carrefour.monsite-orange.fr>



L'Association **SEP à simple** a vu le jour afin de faire avancer la recherche sur la sclérose en plaques.

Nous organisons des actions afin de sensibiliser le public sur les symptômes, l'évolution de la maladie et surtout les problèmes rencontrés par les malades dans leur vie quotidienne, où de nouvelles difficultés apparaissent chaque jour, de la perte de l'emploi jusqu'à la perte d'autonomie.

L'Association tient des permanences tous les mercredis de 14h à 17h à la Maison des Associations, 6 rue de l'école 57970 KUNTZIG (pour informer et aider à la constitution des demandes MDPH, CAF, CPAM, etc....), avec un groupe de paroles tous les derniers vendredis de chaque mois de 19h à 21h à la Maison des Associations, 6 rue de l'école 57970 KUNTZIG (pour échanger sur les différents parcours de la maladie entre patients ainsi que leurs proches), organisation de deux événements par an à la salle l'Hexagone de Kuntzig (afin de récolter des dons).

N° de téléphone : 06.32.41.31.00

Site internet : <http://sepasimple.monsite-orange.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/sepasimple/>